

MAITRE D'OUVRAGE	APIJ	Immeuble Okabe, 67 avenue Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICETRE	Tel : 01 88 28 88 00
CONSTRUCTEUR MANDATAIRE	BOUYGUES BÂTIMENT	Pôle Justice - 1, avenue Eugène Freyssinet - EC8BIS 78280 GUYANCOURT	Tel : 01 30 60 29 57
CONSTRUCTEUR VRD	COLAS	22 à 30 allée de Berlin 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS	Tel : 01 48 49 53 77
ARCHITECTE	CARTA - REICHEN ET ROBERT ASS.	17 rue Brézin 75014 PARIS	Tel : 01.45.41.47.48
ARCHITECTE	WTFA	5 rue de Charonne 75011 PARIS	Tel : 01.42.66.13.76
BET TECHNIQUE	EGIS	4 rue Dolorès Ibarruri 93100 MONTREUIL	Tel : 01.49.20.10.06
BET STRUCTURE	BERIM	149 avenue Jean Lollive 93695 PANTIN CEDEX	Tel : 01 41 83 36 36
BET ENVIRONNEMENTAL	TRIBU ENERGIE	140-142 rue du Chevaleret 75013 PARIS	Tel : 01.43.15.00.06

ENS

PC4 _ NOTICE ARCHI

SITE	PHASE	EMETTEUR	LOT	BATIMENT	NIV	TYPE	NUMERO	SECT	IND.	FORMAT	ECHELLE	DATE
CRI	PC	ARC	00	ENS	00	PE	003	0	0	A0		05/08/2025



**CARTA /
REICHEN /
ROBERT
ASSOCIES**
ARCHITECTES - ARCHÉOLOGIES

WTFA

egis



**TRIBU
ENERGIE**
Énergie verte dénergie sous 4 fois moins de CO₂

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	2
2. Etat existant	2
3. Intention relative au parti architectural général	3
4. Insertion du centre de pénitentiaire dans son environnement	3
5. Ménager les accès : détournement de la RD 57	5
6. Traitement de l'accès à l'établissement	5
7. Traitement architectural des bâtiments hors enceinte	7
8. Intentions relatives au traitement paysager et au verdissement des espaces extérieurs hors enceinte	11

1. Introduction

La création de nouveaux centres pénitentiaires est une nécessité sociale. Que ce soit pour compenser des places existantes ou en créer de nouvelles, la réflexion architecturale est toujours portée par des valeurs sociétales, fonctionnelles, humaines et sécuritaires.

Un centre pénitentiaire incarne pourtant des imaginaires lourds de nuisances pour ses avoisinants, d'enfermement pour ses occupants et de contraintes pour ses utilisateurs. Tous les récents travaux sur les évolutions de la programmation pénitentiaires tendent à répondre à ces ressentis avec des conceptions nouvelles, ouvertes et dont les composantes sécuritaires sont en équilibre avec les besoins et attentes de notre société en termes de peine et d'accompagnement des détenus. Transcrire cette programmation dans un projet urbain, paysager, architectural, technique et pérenne demande une approche sur des problématiques larges allant du grand paysage pour son insertion, au design et au confort des éléments les plus simples ou du quotidien en intérieur.

2. Etat existant

Le projet s'implante discrètement dans un territoire rural ancien, à quelques kilomètres du village de Crisenoy, en Seine-et-Marne (77). Il prend place sur un ensemble de larges parcelles agricoles bordées par l'autoroute A5 au sud. L'ensemble du site représente une surface totale d'environ 23 hectares. Mis à distance des regards pour des raisons évidentes de sûreté, de grands arbres bordent la parcelle du projet, permettant une insertion discrète dans le paysage. A l'ouest, le terrain est bordé par le Ru d'Andy, un ruisseau situé en amont du domaine de Vaux-le-Vicomte, et qui en alimente les douves. Au nord et à l'est, des chemins de campagne délimitent naturellement le site. La Route Départementale RD57, créant en leur angle l'accès principal au site depuis l'autoroute.



Vue en vol d'oiseau de l'insertion du projet dans son environnement, depuis le Nord-Ouest

3. Intention relative au parti architectural général

Cette attention de toutes les échelles, sur toutes les « limites » et avec tous les dialogues potentiels entre fonctionnalités et espaces, nous a amené à repenser le programme du centre pénitentiaire de Crisenoy au regard de nos dernières expériences. La gestion des espaces en détention et hors détention, l'équilibre des masses bâties et des espaces libres dans le paysage, la maîtrise des fonctionnalités et des usages, nous ont permis de concevoir un projet orienté sur la qualité du cadre de travail pour les personnels, sur la conception d'un cadre de réinsertion décent et qualitatif pour les détenus et sur la conception d'un dialogue simple et paysager avec un voisinage habité.

Notre projet permet d'équilibrer les attentes à toutes les échelles et sur toutes les problématiques sans en minimiser une au profit de l'autre. Ce sont certainement des évidences mais une bonne insertion dans son environnement bénéficie à la sûreté passive, une bonne orientation des bâtiments bénéficie à leurs usages et à leurs performances, et un bon confort intérieur bénéficie à l'apaisement en détention. Il est en effet pour nous essentiel de considérer que l'urbanisme, la composition du plan de masse, des flux et de l'architecture peuvent compléter l'approche sociale de réinsertion par des notions positives et décisives de calme et de sérénité. C'est avec cette ambition de pouvoir amener une nouvelle réflexion sur la composition des lieux d'incarcération que nous abordons ce projet.



Plan de situation

4. Insertion du centre de pénitentiaire dans son environnement

Pour s'insérer dans ce site agricole, libre et sans masque entre lui, le hameau des Bordes, les vues lointaines des châteaux de Vaux-Le-Vicomte et de Blandy, ainsi que pour établir un dialogue avec les infrastructures, l'orientation et la forme simple de l'enceinte sont prépondérantes.

L'insertion de ce centre pénitentiaire dans son environnement, du fait de sa taille et la proximité d'infrastructures routières, ferroviaires et d'espaces habités passe par plusieurs facteurs et problématiques.

Le mur d'enceinte se positionne dans la géométrie de la limite Est et du Ru d'Andy. Elle est à une distance de la limite Est permettant d'y inclure la voie logistique, et dégage ainsi de larges reculs à l'Ouest comme au sud et au nord.

Ces reculs permettent de mettre à distance l'enceinte des habitations du hameau des Bordes comme des infrastructures et des nuisances des voies de l'autoroute A5 et des voies SNCF. Au nord, ce recul également de la route départementale permettra d'aménager dans cette séquence tous les stationnements et la gestion des flux d'accès dans un environnement paysager.



Vue aérienne depuis le Nord

Le mur d'enceinte est ainsi positionné, sur une forme de quadrilatère, parallèlement aux grandes directions de la parcelle. A l'Est, la limite est orientée nord-sud. Elle forme un angle droit avec la limite côté autoroute tout en préservant une distance importante pour être protégé du bruit et pouvoir aussi se protéger des vues avec du paysage. Tandis que sur l'ouest, l'implantation du mur suit la direction du Ru d'Andy laissant un large espace pour des aménagements paysagers pour préserver les vues depuis le hameau des Bordes. Ainsi calée dans le site, cette enceinte permet aussi de dégager un large espace d'accueil au nord qui pourra, en étant fortement paysagé, accueillir les accès, les stationnements, les bâtiments hors enceinte et un large parvis piéton pour accéder aux bâtiments en enceinte (PEP).

Cette organisation générale du site permet aussi de positionner la voie logistique qui accédera au sud du site (PEL) du côté Est (future zone d'activité) laissant ainsi libre de toute nuisance l'orientation Ouest qui permettra de traiter généreusement la transition par un système de masques visuels pour protéger le hameau des Bordes. Cette enceinte dégage ainsi un espace le plus grand possible pour le centre pénitentiaire, tout en conservant les épaisseurs suffisantes pour se protéger des extérieurs (au nord, au sud et à l'ouest) et une géométrie simple. Deux portes (PEL et PEP) occupent deux angles de cette enceinte. Les deux autres angles sont occupés par les miradors qui ont ainsi une vue globale sur tout le mur en enceinte comme hors enceinte.

Les deux directions principales données par le mur d'enceinte vont organiser les directions et la composition intérieure, ayant comme principe fondamental de conserver des géométries simples, des parcours lisibles, des vues et des espaces dégagés au maximum pour les détenus.

5. Ménager les accès : détournement de la RD 57

La réalisation du futur centre pénitentiaire de Crisenoy va modifier la trame viaire de la commune et notamment celle du hameau des Bordes. Ce dernier ne doit pas en être impacté. C'est pour cela qu'une étude concernant la création d'un contournement (détournement de la RD 57) a été commandée par l'APIJ. En effet, certaines vont être condamnées et d'autres détournées. Le tracé retenu par le bureau d'étude VRD 2iDF et 2LM permet de mettre à distance le hameau des Bordes de l'autoroute et du futur centre sans nuire à son tracé de voiries et en limitant son impact sur les parcelles agricoles.

Du point de vue du paysage, une précédente étude concernant la ZAC de Crisenoy (étude de 2017) préconise trois séquences :

- Une première qui consiste à l'implantation de deux strates (arborée et arbustives) sans vocation de masquage ;
- Une seconde partie construite sur merlons densément planté qui vient s'adosser à la A5 tout en la dissimulant ;
- Et une dernière séquence qui consiste en un alignement sur merlon moins dense que la séquence précédente.

Nous avons repris ces trois séquences en les adaptant à la palette végétale du projet puisqu'il s'agira des seules grandes surfaces boisées de la commune. La seule différence de notre proposition réside dans le fait d'espacer davantage les sujets plantés dans la troisième séquence afin de laisser transparaître le ru d'Andy qui est parallèle à la RD 57 sur cette portion. Cela permet de rendre le centre pénitentiaire opaque depuis le hameau des Bordes mais aussi de mettre en valeur la ripisylve du ru tout en rythmant la conduite des passants. Enfin, ce traitement permet de graduer l'arrivée de l'automobiliste vers le centre et de le laisser peu à peu transparaître sans le rendre totalement visible depuis le hameau des Bordes.

6. Traitement de l'accès à l'établissement

Le traitement de l'accès au nouveau centre pénitentiaire de Crisenoy se fera depuis le tracé de la nouvelle route départementale qui doit être réalisée pour éviter de traverser le hameau des Bordes.

L'accès sur la route départementale est possible uniquement dans le sens ouest-est avec une voie qui permet le tourne-à-droite. Depuis le centre pénitentiaire, la sortie se fait aussi uniquement par un tourne-à-droite reliant alors le giratoire à proximité qui permet de retrouver le choix de toutes les directions.

Une fois entrés sur le domaine pénitentiaire, les bus peuvent s'arrêter et déposer leurs passagers sur un arrêt qui permettra ensuite de rejoindre à pied les bâtiments d'accueil des visiteurs ou les programmes hors détention.

Juste après cet arrêt, la gestion des flux d'accès se fait avec un giratoire interne à l'opération qui permet immédiatement et simplement de gérer les accès aux stationnements :

- A l'Ouest un accès et une sortie aux stationnements publics et visiteurs
- A l'Est un accès et une sortie aux stationnements du personnel.



Vue de l'accès au centre pénitentiaire depuis la RD 57

Le giratoire permet de diffuser les flux mais aussi de permettre tous les mouvements simplement.

Il est aussi axé sur la perspective d'entrée et du parvis extérieur : la lisibilité des fonctions et des accès est claire et elle rassure tous les visiteurs non habitués.

En différenciant ainsi à l'Ouest les visiteurs et à l'Est les personnels, les flux de chacun de ces types d'utilisateurs sont distincts et indépendants, sans croisement ni vue de l'entrée du site jusqu'à l'entrée en enceinte.

Les visiteurs peuvent une fois stationnés se rendre à l'Accueil des Familles (AFA) à pied et y attendre tout en visualisant l'accès.

Les personnels, dans leur enceinte protégée peuvent se rendre par l'ouest aux Locaux du Personnel Hors Enceinte (LPHE) comme au Mess et à sa terrasse protégée des vues.

Depuis le même giratoire interne, une troisième voie permet aux fourgons, au personnel et aux camions de logistique de contourner les aires de stationnements et d'arriver à l'est du site sur les accès au SAS fourgon ou à la voie desservant l'accès logistique au sud.

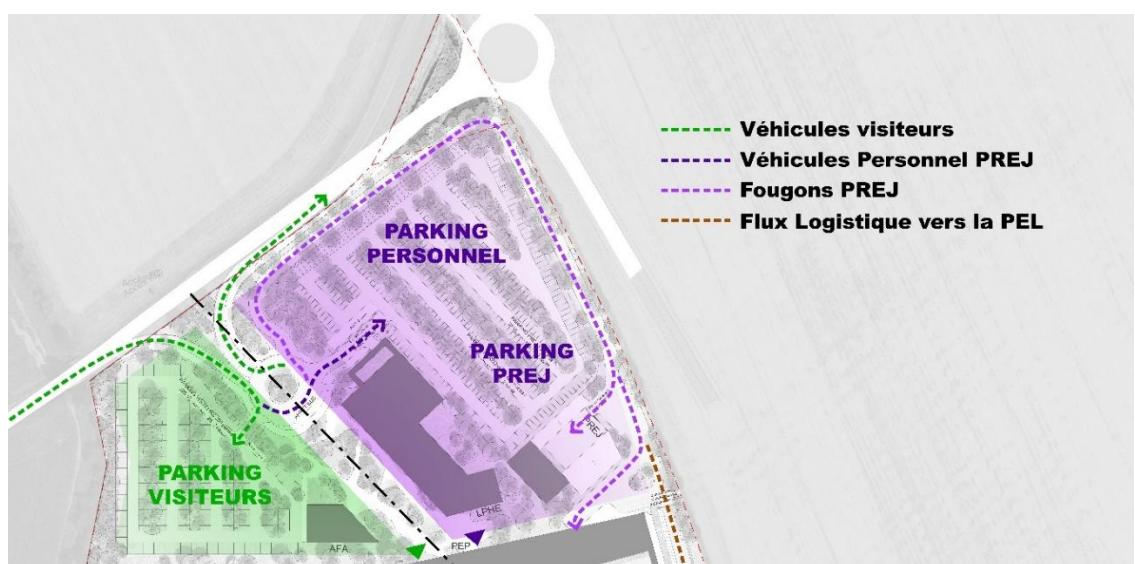


Schéma des accès

7. Traitement architectural des bâtiments hors enceinte

Le nouvel établissement s'implante dans une plaine agricole fortement marquée par les infrastructures routières et ferroviaires.

C'est après avoir emprunté la nouvelle RD57 que l'on va arriver sur le domaine pénitentiaire. Il s'agit bien d'un domaine au même titre que les domaines des châteaux qui sont présents aux alentours. On arrive par un seuil/entrée unique marquant bien le changement de statut. De ce point de vue tous les accès et fonctionnalités doivent être vues et comprises, notamment les parcours vers les stationnements et depuis ces parkings vers les locaux d'accueil et d'attente que ce soit pour les personnels ou pour les visiteurs.

La composition de ces perspectives et de cette compréhension d'ensemble doit donc mettre en avant l'entrée principale sans donner à voir l'immensité de l'établissement et de son mur d'enceinte. Les locaux de l'AFA et des fonctions du personnel hors enceinte sont ainsi positionnés pour cadrer ces perspectives et donner à voir uniquement l'essentiel.



Vue depuis le parvis vers les bâtiments d'accueil

Les constructions hors enceinte sont en béton pour leur structure mais en façade bois et en menuiseries aluminium pour leur enveloppe. L'expression architecturale peut ainsi reprendre avec ces matériaux une sensibilité particulière à cette séquence d'accueil en cohérence avec les traitements paysagers et les cheminements piétons.

Cette architecture de bois permet d'avoir pour l'AFA de larges ouvertures qui animent la vêture noble et chaleureuse du matériau naturel et de prolonger sous des débords de toitures des espaces de jeux et d'accueil protégés par une clôture en bois.

Le bâtiment de l'Accueil des Familles (AFA) est le premier espace que vont découvrir les visiteurs, son traitement se doit d'être soigné, et d'offrir une vision rassurante et chaleureuse. Le bâtiment à rez-de-chaussée est habillé de bardage bois clair, qui crée une transition douce entre le parvis végétalisé et les bâtiments en façades béton en enceinte. Les menuiseries bois verticales du mur-rideau font écho à la clôture en bastaing de bois de la même teinte qui entoure la cour. Une toiture en bac acier gris clair type Trapeza s'appuie sur un bandeau et une sous-face gris clair, que l'on retrouvera sur l'ensemble des bâtiments hors enceinte.

Pour composer cette perspective, le bâtiment du personnel (LPHE) reprend les mêmes codes architecturaux et les mêmes matériaux : le bâtiment semble s'asseoir sur un socle en béton préfabriqué lasuré en partie basse, quadrillé de joints creux verticaux ; en partie haute, la façade se pare de bardage bois et de menuiseries bois, répondant délicatement au bâtiment de l'AFA. La toiture du LPHE est traitée comme sa voisine avec un bac acier gris clair type Trapeza.

Plus loin, on retrouve cette même lecture pour le bâtiment PREJ, qui s'insère parfaitement dans cette séquence d'accueil hors enceinte.



Façade Est de l'AFA

Les volumes hauts du Mess et les ouvertures des locaux du personnel (LPHE) sont marqués par des rythmes spécifiques d'ouvertures et de menuiseries aluminium avec un parement en bois, que l'on retrouve sur la totalité du mur-rideau côté terrasse. Le béton est aussi utilisé comme vêture sur les parcours proches des flux visiteurs. Des châssis verticaux de la couleur du béton en façade basse font écho aux châssis de l'étage et rythment la longueur le bâtiment, accompagnant les visiteurs dans leur parcours vers les bâtiments en enceinte.

Les toitures sont en bac acier sur une charpente béton visible dans les espaces hauts.



Vue depuis la terrasse du LPHE

Des bandeaux horizontaux viennent séparer les matériaux en socle et en surélévation du LPHE et du Pôle de Rattachement et d'Extraction Judiciaire (PREJ), et marquer autant que de besoin les accès, les doubles hauteurs et les fonctions d'accueil des bâtiments.

Sur ces programmes, les cours extérieures, pour le PREJ et les locaux du personnel hors enceinte, sont habillées par des éléments de béton préfabriqués pleins ou rythmés, ces bétons sont dans la continuité des traitements des socles des bâtiments et de la même nature que ceux-ci.



Façade Ouest du LPHE



Vue vers la terrasse du LPHE

8. Intentions relatives au traitement paysager et au verdissement des espaces extérieurs hors enceinte

Le contexte du projet et son inscription dans son environnement proche.

Le contexte du site permet une intégration paysagère forte du projet et de sa perception. Située dans la région naturelle de la Brie, la commune de Crisenoy est majoritairement constituée de terres agricoles. Au début du XXème siècle, c'est une douzaine d'exploitations de grandes tailles qui étaient présentes. Cette dominance agricole est toujours présente de nos jours. C'est d'ailleurs dans ce contexte, sur les terres arables situées au sud du hameau des Bordes que sera implanté le futur site pénitentiaire de Crisenoy.

La topographie ténue et le réseau hydrographique discret de cette région semble rendre cette partie de la commune assez homogène. Néanmoins, à proximité du futur centre pénitentiaire s'écoule le Ru d'Andy, un cours d'eau discret. Ce ru a son importance dans le paysage de ce secteur de la commune ainsi que dans le projet de paysage du centre pénitentiaire. En effet, le Ru d'Andy est accompagné d'une ripisylve (forêt accompagnant les cours d'eau) fine mais qui vient structurer les façades nord de la maison d'arrêt. Nous proposons d'épaissir cette ripisylve sur les espaces extérieurs de l'enceinte, futur support d'une biodiversité liée aux milieux humides.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne du Ru d'Andy et que l'on se rapproche de l'autoroute A5 et du parking du centre, la strate arborée se mue peu à peu en une chênaie mixte, formation végétale correspondant aux forêts présentes en Brie et s'épanouissant sur des sols plus secs. Toujours dans ce manifeste d'être le plus juste biologiquement, la palette végétale plantée y sera territorialisée, locale et adaptée.



Plan masse du site

Le paysage du centre pénitentiaire de Crisenoy hors enceinte

Comme évoqué précédemment, le paysage hors enceinte du centre est celui du Ru d'Andy qui se mue en chênaie mixte. Sur le secteur nord du site et sud-ouest (à proximité de la STEP), le projet propose de grands espaces libres pouvant être plantés de façon éparses sur des prairies de semis naturelles. L'objectif ici est de laisser librement évoluer le ru et les essences apporter. Permettre aux strates arbustives et arborées de se resserrer, de s'épanouir librement et de proposer une diversité de trames, d'ambiances ainsi que d'espèces animales, végétales jusqu'alors peu présentes voire absentes sur la commune de Crisenoy. Cependant, cette façon de faire du projet n'est possible uniquement car nous sommes éloignés des enceintes.

En revanche, lorsque nous nous rapprochons des enceintes, l'implantation des essences arborées et arbustives se voient plus maîtrisées afin de ne pas obstruer la surveillance depuis les miradors notamment. De ce fait, la diversité du projet doit alors se faire par le choix des matériaux et l'organisation des strates végétales. Par exemple, au niveau du parking l'implantation des sujets est très contrainte mais, afin de ne pas retomber dans une rectilignité, nous proposons une alternance d'arbres, de cépées et d'arbustes ce qui créera ainsi des percées visuelles et des ports hétérogènes. De plus, un parking est par définition un lieu très minéral. La transition entre l'environnement proche du centre pénitentiaire ne doit pas être brutale, ni totalement imperméable. C'est pourquoi, afin de prolonger au maximum la ceinture des prairies, nous avons choisi d'utiliser un mélange terre/pierre perméable et semé.

Enfin, lorsque que l'on se rapproche de l'entrée du centre et que nous passons dans le domaine du piéton, le projet prend des formes plus organiques qui introduisent celles des cours de promenades. Notre dessin a alors été porté par le besoin de circuler librement notamment sur le parvis. Les îlots plantés sont alors le dessin en négatif qu'offrent des trajectoires directes. Les revêtements y sont simples et facilement circulables.



Plan masse paysager de la zone hors enceinte, le parvis et les stationnements du site

La palette végétale et de matériaux autour du Ru d'Andy (périmètre Nord)

La strate arborée de ce secteur du centre pénitentiaire de Crisenoy se veut la plus proche du ru d'Andy. Ainsi, nous privilégions les essences suivantes :



Frêne commun
Fraxinus excelsior

Aulne glutineux
Alnus glutinosa

Saule blanc
Salix Alba

Taille lors de la plantation pour les trois essences : 4 m, force 16/18

Taille adulte : varie de 15 à 25 mètres

En ce qui concerne la strate herbacée, cette partie du centre sera constituée de semis naturels issues des berges et des milieux herbacés de la Brie et d'Île-de-France à l'image des jachères agricoles présents dans ces milieux de grandes cultures.



Exemples de jachères fleuries à tendance humide d'Île-de-France.

La palette végétale du parking et du parvis

La palette végétale de ces divers espaces d'accueil du centre de Crisenoy sera composée d'essences adaptées à des milieux plus secs. En effet, bien que les parterres plantés soient volontairement généreux et composés d'espèces diverses afin d'être les plus résilients et diversifiés possibles. Il faut malgré tout favoriser des essences qui supportent les milieux plus imperméables et qui peuvent, de par les revêtements tels que l'enrobé, atteindre des températures plus élevées.

Ainsi, ces espaces seront plantés des essences arborées suivantes (source : *inventaire forestier de l'ign*) :



Chêne pédonculé
Quercus robur



Chêne rouvre
Quercus petraea



Charme
Carpinus betulus



Érable champêtre
Acer campestre

Taille lors de la plantation pour les quatres essences : 4 m, force 16/18

Taille adulte : varie de 15 à 25 mètres

La strate arbustive sera plantée des essences suivantes (source : *inventaire forestier de l'ign*) :



Noisetier commun
Corylus avellana



Sureau noir
Sambucus nigra



Prunellier
Prunus spinosa



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea

Taille lors de la plantation pour les quatres essences : 2 m à 2.5 m

Taille adulte : varie de 2 à 4 m

Enfin, la strate herbacée sera constituée des espèces suivantes (source : *inventaire forestier de l'ign*) :



Laîche des bois
Carex sylvatica



Brachypode des bois
Brachypodium sylvaticum



Fougère mâle
Dryopteris filix-mas



Canche flexueuse
Deschampsia flexuosa



Germandrée scorodoine
Teucrium scorodonia

En plus des espèces non ligneuses typique de la Brie, les îlots plantés seront accompagnés de plantation de bulbes et de vivaces d'avantages fleuris et surtout ayant des cycles de floraisons différentes notamment dans les cours de promenades. En effet, la saisonnalité est intrinsèquement liée au métier de paysagiste et projet de paysage. Dans le cadre d'un centre pénitentiaire dont les pensionnaires vivent, en partie, sans contacts avec le monde extérieur, la représentation du temps au travers du projet de paysage y est encore plus importante. Le projet est un moyen de ne pas se déconnecter du reste du territoire et des cycles naturels.

Les revêtements de sols hors enceinte

Hors enceinte, les matériaux se comptent au nombre de trois, tous se voulant à faciliter les déplacements puisqu'il s'agit principalement de lieux de déambulations ou de circulations carrossables.

Les revêtements de sols sont les suivants :



Enrobé noir



Mélange terre pierre pour les places de stationnement

Uniquement pour les voiries fréquentées

quotidiennement



Enrobé beige pour le parvis



Banc en pierre pour le parvis

Résistance et durabilité du projet

Le projet de paysage se veut cohérent et inscrit dans la région naturelle de la Crisenoy : la Brie. Ainsi, les essences y sont naturellement adaptées. En dehors de l'enceinte, la végétation est laissée à elle-même le plus possible. Cela permet de multiplier les chances d'ensemencements naturels de cette partie du centre pénitentiaire. De même que le fait de planter des baliveaux favorise les chances de reprise des végétaux. À l'intérieur de l'enceinte, les végétaux sont là aussi endémiques de la Brie. La seule différence réside dans le choix des espèces. Elles seront adaptées à l'espace qu'elles auront pour s'épanouir du mieux possible. De ce fait, il n'y aura pas d'arbre à grand développement dans les cours de promenades ou tout espace contraint. Enfin, les essences plus adaptées aux températures chaudes et aux sols secs seront réservées au cours, au parvis et au espaces contraints où les températures pour être plus élevées que dans le reste du centre.